



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03086

Numéro SIREN : 512 345 539

Nom ou dénomination : SANEF AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2017 sous le numéro de dépôt 39915

SANEF AQUITAINE

Société par Actions Simplifiée

30 boulevard Gallieni

92130 Issy les Moulineaux

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

SANEF AQUITAINE

Société par Actions Simplifiée

30 boulevard Gallieni
92130 Issy les Moulineaux

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SANEF AQUITAINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 22 juin 2017

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ

Sanef Aquitaine

SAS

30, boulevard Galliéni – 92130 Issy-les-Moulineaux
512 345 539 RCS Nanterre

Comptes au 31 décembre 2016

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE.....	3
1. COMPTES DE RESULTAT	3
2. BILANS	4
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	5
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS	6
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	7
2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	7
2.3 STOCKS.....	7
2.4 CREANCES	7
2.5 CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES.....	7
2.6 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES.....	7
3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE	8
3.1. COMPTE DE RESULTAT	8
3.1.1 Chiffre d'affaires	8
3.1.2 Autres produits	8
3.1.3 Achats et charges externes	8
3.1.4 Charges de personnel.....	8
3.1.5 Impôts et taxes.....	9
3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions	9
3.1.7 Résultat financier	10
3.1.8 Impôt sur les résultats	10
3.2. BILAN	10
3.2.1 Immobilisations incorporelles.....	10
3.2.2 Immobilisations corporelles	11
3.2.3 Stocks	11
3.2.4 Clients et comptes rattachés.....	11
3.2.5 Autres créances	12
3.2.6 Capitaux propres.....	12
3.2.7 Emprunts et dettes financières	12
3.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés.....	12
3.2.9 Autres dettes	13
3.2.10 Engagements hors bilan	13
3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement	13
3.3.2 Acquisition d'immobilisations.....	13
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	14
4.1. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.....	14
4.2. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	14
4.3. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION	14

ETATS DE SYNTHESE

1. COMPTES DE RESULTAT

(en euros)	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires	3.1.1	7 298 023	7 660 512
Autres produits	3.1.2	6 971	709
Charges d'exploitation		(7 049 702)	(6 654 407)
Achats et charges externes	3.1.3	(5 092 689)	(4 715 499)
Charges de personnel	3.1.4	(1 630 042)	(1 459 391)
Autres charges		(410)	(157)
Impôts et taxes	3.1.5	(91 684)	(122 379)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.1.6	(234 877)	(356 980)
Résultat d'exploitation		255 292	1 006 813
Résultat financier	3.1.7	1 283	2 744
Résultat courant		256 576	1 009 558
Résultat exceptionnel		(9 771)	(616 004)
Impôt sur les bénéfices	3.1.8	(62 448)	(317 274)
Résultat net		184 356	76 280

2. BILANS

ACTIF			
(en euros)	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
Capital souscrit non appelé	3.2.6		
Immobilisations incorporelles	3.2.1	6 470	11 548
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Brutes		2 714 359	2 651 350
- Amortissements et provisions		(1 971 484)	(1 792 923)
Total actif immobilisé		749 345	869 975
Stocks et en-cours	3.2.3	123 076	137 153
Clients et comptes rattachés	3.2.4	1 506 769	1 696 244
Autres créances	3.2.5	4 224 701	3 544 876
Disponibilités		137 669	111 950
Total actif circulant		5 992 215	5 490 224
TOTAL DE L'ACTIF		6 741 560	6 360 199

PASSIF			
(en euros)	<i>Notes</i>	31.12.2016	31.12.2015
Capital		500 000	500 000
Primes et réserves		50 000	50 000
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		184 356	76 281
Capitaux propres	3.2.6	734 356	626 280
Provisions pour risques et charges		62 335	70 417
Emprunts et dettes financières	3.2.7		
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.8	4 809 999	4 376 811
Autres dettes	3.2.9	1 134 870	1 286 690
Total dettes		5 944 869	5 663 501
TOTAL DU PASSIF		6 741 560	6 360 199

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en euros)	Notes	2016	2015
Résultat net		184 356	76 281
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs circulant)		175 558	366 184
Marge brute d'autofinancement	3.3.1	359 914	442 465
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		445 259	(248 185)
Stock et en-cours		14 077	(18 684)
Dettes d'exploitation et autres dettes		270 600	426 864
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		729 936	159 995
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 089 850	602 460
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	3.3.2	(47 609)	(143 410)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(47 609)	(143 410)
Augmentation ou réduction de capital			
Dividendes versés à l'actionnaire unique		(76 281)	(2 257 653)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(76 281)	(2 257 653)
Variation de trésorerie		965 960	(1 798 603)
Trésorerie d'ouverture		2 484 342	4 282 945
Trésorerie de clôture (1)		3 450 302	2 484 342

(1) Trésorerie de clôture :

Disponibilités	137 669	111 950
Comptes courants cash pooling	3 312 633	2 372 392
Trésorerie de clôture	3 450 302	2 484 342

ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation

La société Sanef Aquitaine a été constituée le 11 mai 2009. Elle a pour objet la gestion et l'exploitation d'infrastructures de transport, la réalisation et la gestion d'ouvrages annexes et d'une façon générale, l'exécution de tous travaux ou activités s'y rapportant.

La société a été créée pour assurer l'exploitation de l'autoroute A65 qui relie Bordeaux (Langon) et Pau sur une distance de 150 kilomètres. La concession et les travaux de construction de l'autoroute A65 ont été confiés à la société A'Liéonor sise à Pau et détenue à 65% par Eiffage et 35% par Sanef.

Le 3 juillet 2009, une déviation de 6 km d'autoroute réalisée par l'Etat et mise en service à Aire-sur-l'Adour a été reprise par A'Liéonor et intégrée à la concession de l'A65.

Durant la période de phase pré-opérationnelle de l'A65, le contrat d'exploitation de l'autoroute a été assuré par la société Sanef. Le 8 juillet 2010, comme elle s'y était engagée, Sanef a cédé le contrat d'exploitation à sa filiale Sanef Aquitaine.

L'autoroute A65 est mise en service et ouverte au public depuis le 16 décembre 2010.

Le capital social de Sanef Aquitaine est détenu à 100 % par Sanef SA. Celle-ci a pour actionnaire majoritaire le groupe Abertis dont le siège est en Espagne à Barcelone.

La société Sanef établit des comptes consolidés dont le périmètre comprend Sanef Aquitaine. Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans les comptes du groupe Abertis.

Le 1^{er} janvier 2010, Sanef Aquitaine a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de la société HIT (groupe Abertis) maison mère de Sanef.

Le résultat de Sanef Aquitaine est ainsi pris en compte dans la détermination du résultat d'ensemble du groupe HIT. Sanef Aquitaine comptabilise un impôt qui représente sa contribution à l'impôt du groupe (cf. 3.1.8 et 3.2.9).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France, et en conformité avec le règlement ANC n°2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général (CRC).

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortissables sur une durée de 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation.

<i>Durées d'utilisation</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Agencements installations</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3 ans</i>
<i>Mobilier de bureau et équipement social</i>	<i>5 à 10 ans</i>

2.3 Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation destinée à ramener leur montant au montant estimé du recouvrement.

2.5 Classement des créances et dettes

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance. Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

2.6 Engagements sociaux différés

Les indemnités de fin de carrière et les primes pour médailles du travail sont calculées selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées mettant en œuvre une estimation des salaires en fin de carrière. La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

3.1. Compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comporte les refacturations de prestations auprès de A'Lienor et Sanef réalisées dans le cadre du contrat d'exploitation de l'autoroute A65.

3.1.2 Autres produits

En 2016 le poste « autres produits » est constitué de produits divers de gestion courante et des remboursements d'assurance perçus suite à des dégâts occasionnés par des accidents.

3.1.3 Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en euros)	2016	2015
Fournitures et achats stockés	(171 450)	(192 491)
Fournitures et achats non stockés	(281 037)	(287 364)
Entretien courant	(410 977)	(434 790)
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(3 782 748)	(3 288 616)
Autres charges et prestations externes	(446 478)	(512 238)
Achats et charges externes	(5 092 689)	(4 715 499)

En 2016 les « autres charges et prestations externes » comprennent essentiellement du personnel détaché facturé par Sanef pour 192 milliers d'euros, des prestations de sous-traitance pour 120 milliers d'euros, des frais de voyages et déplacements pour 17 milliers d'euros, télécommunications et services bancaires pour 39 milliers d'euros.

3.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel de la société Sanef Aquitaine se ventilent comme suit :

(en euros)	2016	2015
Salaires et traitements	(1 111 790)	(1 000 812)
Charges sociales	(469 880)	(421 758)
Autres charges de personnel	(48 372)	(36 820)
Charges de personnel	(1 630 042)	(1 459 390)

En 2016 le poste « autres charges de personnel » concerne la charge provisionnée au titre de l'intéressement des salariés.

Le 18 juin 2014 Sanef Aquitaine a conclu un accord d'intéressement du personnel pour une durée de

3 ans et prend en effet à compter du 1 janvier 2014.

Effectif moyen pondéré :

	31.12.2016	31.12.2015
Cadres	2	2
Agent de maîtrise	6	6
Employés	29	28
Effectifs	37	36

En 2016 le personnel mis à disposition de la société représente un coût de 192 milliers d'euros.

3.1.5 Impôts et taxes

(en euros)	2016	2015
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(47 944)	(74 795)
Autres impôts et taxes	(43 739)	(47 584)
Impôts et taxes	(91 683)	(122 379)

En 2016 les « autres impôts et taxes » comprennent essentiellement la contribution économique territoriale (CET) pour 46 milliers d'euros et la taxe sur les véhicules de société pour 2 milliers d'euros.

Au 1er janvier 2010, la Taxe professionnelle a fait l'objet d'une réforme pour devenir la Contribution économique territoriale (CET) désormais composée de deux contributions, la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2016 la CET représente 46 milliers d'euros au titre de la CVAE, la CFE n'étant taxée qu'à hauteur de la cotisation minimale.

3.1.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en euros)	2016	2015
Amortissement pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(5 079)	(11 675)
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles	(217 880)	(341 768)
Dotations nettes aux provisions	(11 918)	(3 537)
Dotations aux amortissements et provisions	(234 877)	(356 980)

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur une durée de 5 ans (cf. 3.2.1).

Comptes sanef aquitaine

Les immobilisations corporelles comprennent du matériel et outillage de travaux publics amortis sur une durée de 5 à 10 ans, du matériel de transport (3 à 5 ans), des agencements, du matériel de bureau (5 ans), du matériel informatique (3 ans) et du mobilier de bureau (5 à 10 ans), (cf. 3.2.2).

Depuis 2011 la société dote une provision au titre des indemnités de fin de carrière.

3.1.7 Résultat financier

En 2016 comme en 2015, le résultat financier résulte essentiellement des opérations de prêts de trésorerie effectuées entre Sanef Aquitaine et la société Sanef dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe.

3.1.8 Impôt sur les résultats

En 2016 comme en 2015 la charge d'impôt sur les résultats représente la contribution à l'impôt du groupe due par Sanef Aquitaine à la société HIT tête de groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale (cf. 1.2). Elle est calculée sur le résultat de la société imposée séparément.

Au 31 décembre 2016 la société Sanef Aquitaine ne dispose pas de déficits reportables.

La société ne comptabilise pas d'impôts différés. Au 31 décembre 2016 l'impôt différé résultant des différences temporaires est un impôt différé actif de 15 milliers d'euros.

3.2. Bilan

3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations incorporelles	68 140	68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(61 670)	(56 591)
Immobilisations incorporelles	6 470	11 549

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis sur une période de 5 ans.

Les variations s'analysent comme suit :

(en euros)	01.01.2016	Acquisitions	Cessions	Autres	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	68 140				68 140
Amortissement immobilisations incorporelles	(56 591)	(5 079)			(61 670)
Immobilisations incorporelles	11 549	(5 079)	-	-	6 470

3.2.2 Immobilisations corporelles

Tableau d'évolution des immobilisations corporelles :

(en euros)	Valeurs brutes	01.01.2016	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	31.12.2016
Installations techniques, matériel et outillage		366 202			366 202
Autres immobilisations corporelles		2 205 277	189 015	75 951	2 318 341
Immobilisations en cours		79 870	(50 055)		29 815
Immobilisations corporelles		2 651 349	138 960	75 951	2 714 358

(en euros)	Amortissements	01.01.2016	Dotations	Reprises et cessions	31.12.2016
Amortissements des installations techniques, matériel		(239 601)	(30 783)		(270 384)
Amortissements des autres immobilisations corporelles		(1 553 321)	(187 097)	39 319	(1 701 099)
Immobilisations corporelles		(1 792 922)	(217 880)	39 319	(1 971 483)

Le matériel est amorti sur une durée de 5 à 10 ans.

Les « autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du matériel de transport amorti sur une durée de 3 à 5 ans, de l'outillage de travaux public amorti sur une durée de 5 à 10 ans ainsi que des agencements, du matériel de bureau, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

3.2.3 Stocks

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Stocks et en-cours	123 075	137 154
Dépréciation des stocks	-	-
Stocks et en-cours nets	123 075	137 154

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

3.2.4 Clients et comptes rattachés

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Clients et comptes rattachés	1 506 769	1 696 243
Dépréciation de créances douteuses	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 506 769	1 696 243

Au 31 décembre 2016 le poste « clients » concerne essentiellement la société A'Lienor pour 1 502 milliers d'euros et le GIE A65 pour 4 milliers d'euros.

3.2.5 Autres créances

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Etat et autres organismes publics	911 328	1 152 712
Autres créances	3 313 373	2 386 296
Autres créances et comptes rattachés	4 224 701	3 539 008

Le poste « Etat et autres organismes publics » correspond à de la TVA récupérable.

Les « autres créances » concernent pour 3 137 milliers d'euros le compte courant de la société Sanef fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

3.2.6 Capitaux propres

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société Sanef Aquitaine s'élève à 500.000 euros, divisé en 500 actions d'une valeur nominale de 1000 euros, intégralement souscrites par Sanef en numéraire.

La part de capital social non libéré au 31 décembre 2009 soit 200.000 euros a été appelée par décision du Président du 4 novembre 2010 et intégralement versée par Sanef fin novembre 2010.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

(en euros)	31.12.2015	Affectation du résultat	Dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.2016
Capital	500 000				500 000
Primes et réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	-	-			-
Résultat 2015	76 281		(76 281)		-
Résultat 2016	-			184 356	184 356
Capitaux propres	626 281		(76 281)	184 356	734 356

Par décision de l'Associé unique du 29 juin 2016, le résultat de l'exercice 2015 de 76 281 euros a été versé intégralement en dividende à Sanef, associé unique.

3.2.7 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont constituées par le compte courant de Sanef lequel fonctionne dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe (cf.3.1.7).

3.2.8 Fournisseurs et comptes rattachés

Comptes sanef aquitaine

Au 31 décembre 2016 le poste « dettes fournisseurs » comprend 4 608 milliers d'euros de factures non parvenues dont 4 298 milliers d'euros pour la société Sanef.

Au 31 décembre 2015 les factures non parvenues représentaient un montant de 4 083 milliers d'euros dont 3 834 milliers d'euros pour la société Sanef.

3.2.9 Autres dettes

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes fiscales et sociales	634 942	654 020
Dettes sur immobilisations	107 997	92 597
Autres dettes	391 931	540 073
Autres dettes	1 134 870	1 286 690

Au 31 décembre 2016, les « dettes fiscales et sociales » comprennent la TVA collectée ainsi que les dettes auprès des organismes sociaux.

Au 31 décembre 2016 le poste « autres dettes » est notamment constitué des fonds de roulement des caisses de péage versés par Aliénor pour 80 milliers d'euros. Ce poste comprend également le compte courant de la société Sanef pour un montant de 43 milliers d'euros.

3.2.10 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2016, au regard des normes en vigueur, il n'existe pas d'engagements hors bilan.

3.3. Tableau des flux de trésorerie

3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,

(en euros)	2016	2015
Dotations nettes sur actif immobilisé	183 640	353 443
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(8 082)	562 503
Total des amortissements et provisions hors actif circulant	175 558	915 946

3.3.2 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués, le cas échéant, de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1. Informations sur les parties liées

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la société Sanef Aquitaine sont :

- La société Sanef et l'actionnaire majoritaire de Sanef, Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) à hauteur de 99.99 %.
- La société A'Liéonor, concessionnaire de l'autoroute A65 et son actionnaire majoritaire le groupe Eiffage.

Dans le poste « clients et comptes rattachés », le compte de A'Lienor apparaît pour 1 502 milliers d'euros.

Le poste « autres créances » comprend le compte courant de Sanef pour 3 137 milliers d'euros (cf. 3.2.5).

Dans le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » figure le compte de Sanef pour 4 298 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2016 Sanef Aquitaine a perçu de Sanef 1 milliers d'euros au titre de la rémunération des comptes courants qui fonctionnent dans le cadre d'une convention de trésorerie.

4.2. Honoraires de commissariat aux comptes

Deloitte & Associés et les membres de son réseau agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2016. Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission se montent à 4 milliers d'euros en 2016.

4.3. Droits individuels à la formation

Le DIF n'existe plus à partir du 1er janvier 2015 étant remplacé par le CPF (compte personnel de formation) qui fonctionne de manière différente :

- Le CPF concerne des formations qualifiantes
- Le financement du CPF est externe et ne repose plus sur l'entreprise (il est financé par un fonds alimenté par une contribution obligatoire reposant sur les entreprises, légalisée et fixe)
- Le CPF peut être accompli en dehors du temps de travail sans accord de l'entreprise ou en tout ou partie sur le temps de travail avec accord de l'entreprise
- Dans ce cas, le seul impact pour l'entreprise est l'autorisation d'absence (prise en charge de la rémunération) et éventuellement du coût de la formation si celui-ci n'est pas couvert entièrement par le financeur.

Comptes sanef aquitaine

Le risque financier n'existe donc plus pour l'entreprise, celle-ci décidant ou non de co-financer le projet de formation du collaborateur.

Sanef Aquitaine

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 €
Siège social : 30, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux
RCS Nanterre B 512 345 539

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, la société Sanef, Société anonyme au capital social de 53 090 461 euros, dont le siège social est sis 30, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 632 050 019, représentée par M. Lluís Deulofeu, son Directeur Général, associée unique de la Société par actions simplifiée unipersonnelle Sanef Aquitaine dont le capital est divisé en 500 actions, toutes de même parité.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

L'associé unique, après présentation du rapport du président sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2016, et sur les comptes de l'exercice arrêtés par le président, et connaissance prise du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes annuels, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique, constatant la complète dotation de la réserve légale, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice de 184 356,44 € intégralement en dividende soit 368,71 euros pour chacune des 500 actions composant le capital social. Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

TROISIEME DECISION : POUVOIRS A DONNER

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal dont avis sera donné au commissaire aux comptes.

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

POUR EXTRAIT

